

B2

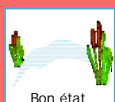
Maîtriser les rejets des industries, notamment par rapport aux micropolluants



Pollutions industrielles

Type d'action :
Connaissance et veille
Investissements et
travaux



Priorité 1



Objectifs visés

1. Réduire les teneurs en micropolluants dans les eaux, sédiments et poissons, au regard des risques pour l'homme et l'environnement
4. Améliorer et maintenir la qualité écomorphologique, physico-chimique et biologique des rivières
9. S'assurer que les eaux du lac pompées aux captages respectent les normes d'eau potable
10. Assurer une veille notamment par rapport aux micropolluants dans les eaux brutes destinées à l'eau de boisson
13. S'assurer que les concentrations en micropolluants retrouvés dans les poissons ne dépassent pas les normes en vigueur et assurer une veille sur les substances non normées

Maîtres d'ouvrage

  Industries, Syndicats d'industriels

Enjeux

La teneur en micropolluants dans les eaux du lac nécessite une vigilance particulière au regard des enjeux pour la santé humaine et la vie biologique. A ce titre, la maîtrise des effluents industriels constitue une priorité sur le bassin lémanique. Afin d'améliorer la qualité des eaux du lac et des rivières du bassin, il apparaît nécessaire de promouvoir la lutte à la source, la mise en œuvre de traitements d'ingénierie de pointe, de stations de traitement des effluents industriels ou encore d'opération collectives de lutte contre les pollutions.

Descriptif de l'action

1. Promouvoir la lutte à la source et des techniques efficaces de traitement des effluents industriels.
2. Imposer des valeurs spécifiques de rejet selon les substances utilisées / fabriquées / formulées.
3. Pour les établissements de soin, avoir des pré-traitements spécifiques, selon l'état de la technique.
4. Développer les opérations collectives de récupération des produits potentiellement dangereux pour l'eau et veiller à l'existence et au développement des filières d'élimination.
5. Evaluer l'impact des rejets des eaux de refroidissement (impact des teneurs en micropolluants).
6. Promouvoir les bonnes pratiques : traitement des eaux de chantiers (gros œuvre et second œuvre).
7. Assainir les sites et sols contaminés.

Diagnostic

L'analyse de l'occupation du territoire met en exergue la présence sur le bassin d'industries potentiellement polluantes, telles que les industries chimiques et pharmaceutiques, les raffineries et les centres de traitement des métaux (notamment dans la vallée de l'Arve). La prévention par la lutte à la source est primordiale. En l'absence de traitements appropriés, les effluents de ces industries peuvent rejoindre les rivières ou le lac et contaminer les eaux de ceux-ci. Certains micropolluants s'accumulent dans la chaîne alimentaire comme les PCB dans la chair des ombles chevalier.


Dans le lac, plus de 40 pesticides sont détectés au centre du lac ainsi que 3 métaux (cuivre, cadmium et chrome) mais les teneurs satisfont aux exigences requises pour l'eau potable.

Concernant les médicaments, 5 principes actifs sont analysés depuis 2006 mais pour ces substances il n'existe pas de norme pour l'eau potable. Ces substances proviennent principalement de rejets issus de l'industrie qui les fabrique et pour certains de leur utilisation en médecine humaine.

Grâce aux efforts réalisés sous l'impulsion des Etats suisses et français et des cantons, on constate néanmoins une baisse importante des concentrations depuis 2008.

Si la tendance est globalement à une baisse de la concentration de ces polluants dans les eaux du lac, la vigilance reste de rigueur aux regards des enjeux pour la santé humaine et la vie biologique.

Leviers

 Annexe X de la DCE concernant les substances prioritaires

Plan National sur les Résidus de Médicaments dans l'Eau
Décret du 08 décembre 1997 et arrêté du 8 janvier 1998 sur les teneurs en éléments traces métalliques des boues.

Arrêté 22/06/2007 (déclaration des flux polluants de micropolluants pour les STEP de plus de 100'000 EH)
Opérations collectives de lutte contre les pollutions (Soutien de l'Agence de l'eau)



Stratégie MicroPoll de la Confédération
Autorisations cantonales de déversements (cf. ligne directrice Valais 2008)

Modification en cours de l'OEAux pour équiper les STEP de dispositifs de traitement des micropolluants
SwissPRTR

Cadastre sites et sols pollués

Etude EAWAG sur les eaux usées des hôpitaux

Recommandations VSA/SIA – Evacuation et traitement des eaux de chantier

Rôle de la CIPEL

Recommandations, sensibilisation, plateforme d'échange, suivi analytique des eaux du lac

Indicateurs de suivi

1. Quantités rejetées par les industries et abattement moyen des micropolluants dans les STEP industrielles ou mixtes.
2. Concentrations en micropolluants dans les cours d'eau du bassin lémanique.
3. Concentrations en micropolluants dans les eaux du lac .
Objectif micropolluants : respecter les normes eau de boisson et viser une évolution permanente à la baisse, et il ne doit pas y avoir d'effet néfaste sur le milieu.
Objectif métaux lourds : teneurs naturelles.
4. Concentrations en micropolluants dans les organismes aquatiques (poissons, moules, etc.).